

Image not found or type unknown



Reclamation dune agence de recouvrement 10ans apres

Par **mathlud**, le **06/03/2019** à **18:30**

Bonjour,

J'ai une dette qui date depuis 2009 dernier impayé et aujourd'hui, en 2019, sans avoir reçu aucun courrier, je reçois un appel téléphonique qui est enregistré d'une agence de recouvrement qui me rappelle cette dette que je n'ai pas niée, pour que je la régularise avant qu'elle ne mette le dossier dans les mains d'un huissier.

Est-ce légal ce genre de contact et vaut'il de droit ?

Que dois-je faire vu que ça a plus de 10 ans ? que je n'ai plus eu de nouvelles de cette dette.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **18:58**

Bonjour,

Oui la démarche est légale et vous avez aussi le droit légal de ne pas payer et de ne pas répondre.

Pour cela vous devez noter les dates, heures et modalités de relance, et au bout de quelques unes menacer de porter plainte pour le harcèlement.